



24.08.2009

## ET SI NOUS PARLIONS DU « SENS COMMUN DE LA PUDEUR » ?

Lettre ouverte de Jacques Charlier, auteur du projet “100 sexes d’artistes”, et Enrico Lunghi, commissaire, à Massimo Cacciari, maire de Venise  
Monsieur le Maire,

Par un courrier du 18 mars 2009, la Direzione Interdipartimentale Finanza e Bilancio – Area Gestione Tributi Canonici de la Commune de Venise nous annonçait le rejet du projet 100 Sexes d’Artistes de Jacques Charlier – qui aurait dû constituer la participation officielle de la Communauté française de Belgique à la présente Biennale – parce que « certaines affiches pourraient offenser le sens commun de la pudeur ».

Nous vous avons alors adressé, le 14 avril (1), une lettre (en italien) dans laquelle nous vous posions les questions suivantes :

- pourriez-vous nous dire où commence et où finit le « sens commun de la pudeur » en nous indiquant quelles et combien parmi les 100 affiches pourraient l’offenser ?
- ce « sens commun de la pudeur » est-il si fragile à Venise qu’il ne supporterait pas la présence de quelques affiches dispersées dans la ville ? Et, subsidiairement, les mêmes critères sont-ils appliqués à la publicité, autrement plus invasive et sexiste ?
- enfin, qui détermine ce « sens commun de la pudeur » ?

Nous n’avons, à ce jour, pas reçu de réponse.

Or, vous savez peut-être que le projet censuré par la Biennale et par la Ville de Venise a depuis été présenté dans l’espace public de neuf villes en Europe (Anvers, Belgrade, Bergen, Bruxelles, Linz, Luxembourg, Metz, Namur et Sofia) et il y a été accueilli avec la bonhomie qui sied à ce projet plein d’humour et de références à l’art depuis Marcel Duchamp (voir [www.jacquescharlier-venise2009.be](http://www.jacquescharlier-venise2009.be)). Par ailleurs, de notre côté, nous n’avons rencontré personne à Venise – ni visiteur de la Biennale, ni touriste, ni Vénitien – pour qui le projet aurait constitué une quelconque offense (voir <http://jacquescharlier.over-blog.com>).

Cependant, grâce à l'appui inconditionnel du ministère de la Culture et de l'Audiovisuel de la Communauté française de Belgique et de Wallonie-Bruxelles International, nous allons publier un livre racontant l'insensée histoire de cette double censure. Il contiendra les documents qui ont déjà surpris tous ceux qui les ont consultés sur notre frêle embarcation amarrée à la Riva dei Sette Martiri, lors des journées professionnelles en juin dernier : les lettres du directeur Daniel Birnbaum et du président Paolo Baratta, notre correspondance avec vos services ainsi que les réponses des artistes à la question si oui ou non le projet de Jacques Charlier les « offensait », raison pour laquelle, selon Daniel Birnbaum, Paolo Baratta l'a fait refuser.

De plus, le livre contiendra le communiqué de la Ligue des droits de l'Homme dénonçant fermement cette double censure, communiqué faisant suite à la lettre ouverte que l'Observatoire de la Liberté de création avait adressée à Paolo Baratta et à Daniel Birnbaum et à laquelle seul le Service de presse de la Biennale a répondu à ce jour... (voir [www.ldh-france.org](http://www.ldh-france.org)).

Ainsi, pour être complets, et parce que nous pensons que nos questions restent d'actualité, nous serions très heureux de pouvoir inclure vos réponses dans cette publication, d'autant plus que nous vous savons philosophe. En effet, nous sommes nombreux à nous inquiéter de la censure de ce projet pour des considérations morales que nous estimons être d'un autre âge : les libertés que l'art contemporain a acquises, surtout depuis Marcel Duchamp et son fameux *Objet Dard*, seraient-elles donc remises en question dans la ville qui accueille la plus importante biennale d'art contemporain du monde ?

Nous espérons vous lire très prochainement afin de ne pas retarder la publication de l'ouvrage.

Avec notre parfaite considération

Jacques Charlier (artiste) et Enrico Lunghi (commissaire)

Liège et Luxembourg, août 2009

(1) TNT Nr 378942885 delivered in Venezia 15 Apr 2009 sign. ZARA